

GROUPE DMS

Rapport semestriel 2022

SOMMAIRE

1	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE	3
1.1	EVENEMENTS IMPORTANTS DU SEMESTRE	3
1.2	RÉSULTATS CONSOLIDÉS.....	5
1.3	EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2022	5
1.4	FACTEURS DE RISQUES.....	6
1.5	PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	6
2	COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES	7
2.1	ETATS DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2022	7
2.2	ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 30 JUIN 2022.....	8
2.3	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2022	9
2.4	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES INTERMEDIAIRES	10
2.5	ANNEXE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	11
3	DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL 2022	40

1 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

1.1 EVENEMENTS IMPORTANTS DU SEMESTRE

Activités

- Au 1er semestre 2022, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 18.6 M€, en progression de +1% par rapport au premier semestre 2021. Pour rappel, le premier semestre 2021 avait été marqué par une croissance de à deux chiffres (+17%).

Autres informations

- Le 12 janvier 2022, la société DMS a annoncé la cession de son activité Wellness à la société CES Management SA, actionnaire majoritaire de la société suisse BEBO Health, spécialisée dans la distribution de produits innovants et exclusifs dédiés à la santé, au sport et au bien-être. DMS Wellness commercialisait notamment la solution Celliss, équipement haut de gamme pour les soins du corps dédié aux traitements amincissants et anticellulite. La rémunération de cette opération a été réalisée en numéraire et en titres générant une plus-value de cession de 599 K€ dans les comptes consolidés du groupe sur la période.
- Le 24 janvier 2022, les activités Ostéodensitométrie des sociétés DMS et Medilink ont été transférées à la société Apelem par voie d'apport partiel d'actifs. Ces deux opérations de restructuration interne ont été réalisées avec une date d'effet comptable et fiscale au 1^{er} janvier 2022. A l'issue de cette opération, la société DMS n'exerce plus d'activité commerciale mais une activité de holding. Elle gère ainsi les participations détenues dans les activités d'imagerie médicale via sa filiale DMS Imaging (ex-ASIT) et les activités biotech via sa filiale Hybrigenics.
- Le 24 janvier 2022, la société DMS a annoncé la clôture de l'opération d'apport de DMS Imaging, division imagerie médicale du groupe DMS, à la société ASIT Biotech, initiée le 11 janvier 2021 via la signature d'un préaccord de partenariat.

Dans ce contexte, deux augmentations de capital ont eu lieu :

- Certains créanciers ont apporté leurs créances à la société Asit Biotech de sorte que le capital est passé dans un premier temps de 17 076 221,76 € à 21 071 856,50 €.

puis, la contribution en nature de DMS Group à Asit Biotech a eu lieu. Celle-ci comprenait :

- 100% des titres émis par AXS Medical ;
- 100% des titres émis par APELEM, en ce compris indirectement ses filiales et l'activité ostéodensitométrie apportée préalablement par DMS à APELEM ;
- 100% des actions émises par MEDILINK ; et
- les comptes courants détenus par DMS Group sur les filiales de la division imagerie médicale.

En conséquence, le capital de la société Asit Biotech est passé de 21 071 856,50 € à 66 071 856,50 €, désormais détenu à 88,33% par DMS Group. Dans le cadre de cette transaction, la société Asit Biotech SA a changé de nom pour devenir DMS Imaging SA. L'objet social a également été adapté aux nouvelles activités de l'entreprise (cf. communiqué du 25 janvier 2022).

Les nouvelles actions émises dans le cadre de l'opération d'apport vont faire l'objet d'une demande d'admission sur les marchés Euronext Growth à Bruxelles et à Paris. Cette admission ne pourra intervenir qu'après l'obtention d'un visa de la FSMA (Financial Services and Markets Authority - autorité de contrôle du secteur financier belge) sur le Prospectus d'admission déposé au mois de juin 2022 et actuellement en cours de revu par la FSMA.

- Le 1^{er} mars 2022, la société Diagnostic Medical Systems (Euronext Paris - FR0012202497) a annoncé le transfert de la cotation des titres de la société sur le marché Euronext Growth Paris. La demande d'admission des titres de la société sur le marché Euronext Growth Paris a été approuvée par le Comité des Admissions d'Euronext le 25 février 2022. Le transfert sera effectif à compter de l'ouverture des marchés d'Euronext à Paris le 3 mars 2022. Ce transfert sur le marché Euronext Growth Paris vise à permettre à DMS d'être coté sur un marché plus approprié à la taille de la société (voir communiqué de presse du 01 mars 2022)
- Au mois d'avril 2022, le groupe a annoncé la signature d'un accord de collaboration entre la société APELEM et la société Micro-X, société australienne spécialisée dans la technologie des tubes à rayons X à cathode froide dédiés aux marchés de la santé et de la sécurité. Cet accord a pour objectif d'intégrer cette nouvelle technologie dans les produits en cours de développement dans le cadre du projet MC2. Pour rappel ce projet qui bénéficie d'une subvention dans le cadre du plan de relance, vise à développer deux nouvelles solutions d'imagerie haut de gamme, un mobile de radiologie et un arceau de bloc opératoire, qui seront fabriquées en France.
- Au mois d'avril 2022, dans le cadre du protocole d'investissement signé avec les actionnaires de la société société Inoviem Scientific au mois de juin 2021, la société Hybrigenics a souscrit un Bon de Souscription d'Actions « BSA Complémentaire » d'un montant de 500 K€ portant le montant total des BSA souscrits par la société Hybrigenics dans la société Inoviem à 2 500 K€ au 30 juin 2022. Pour rappel, les « BSA Complémentaires » peuvent être souscrits sur demande de la société Inoviem, en une ou plusieurs tranches, jusqu'au 31 octobre 2023 et pour une valeur maximum de trois millions d'euros. Ils sont exerçables entre le 1^{er} décembre 2023 et le 15 janvier 2024 et donnent droit à maximum 1.680 actions ordinaires nouvelles de la société Inoviem, émises à la valeur nominale.
- Dans le cadre du contrat de financement par bons d'émission d'obligations remboursables en actions « BEORA » mis en place au cours du premier semestre 2021, la société Hybrigenics a émis au cours du premier semestre 2022, 8 040 394 actions nouvelles en remboursement des obligations émises dans le cadre du contrat. La quote-part de détention de la société Hybrigenics par le Groupe DMS est ainsi passée de 44.75% au 31/12/2021 à 43.41% au 30/06/2022.
- Exposition des activités en Russie, Ukraine et Biélorussie : le chiffre d'affaires réalisé par le groupe DMS en Russie, Ukraine et Biélorussie était de 1,5 M€ en 2021, représentant 4% du chiffre d'affaires du dernier exercice (37 M€). DMS Group n'a pas de site de production ni de salarié exposé sur cette zone, et ne réalise aucun achat direct avec des fournisseurs dans ces pays.

Evolution du périmètre de consolidation

Consécutivement aux émissions d'actions nouvelles Hybrigenics intervenues au cours du 1^{er} semestre 2022 dans le cadre du contrat BEORA, la quote-part de détention par le Groupe DMS dans la société Hybrigenics est passée de 44.75% au 31 décembre 2021 à 43.41% au 30 juin 2022.

Consécutivement à l'apport partiel d'actifs conclu le 24 janvier 2022 avec les actionnaires de la société ASIT Biotech, le Groupe a intégré la société ASIT Biotech (renommée DMS Imaging SA) dans le périmètre de consolidation au mois de janvier 2022. Cette société est détenue à 88.33% par le groupe et consolidée par intégration globale.

Dans le cadre de cette opération, le pourcentage de participation du groupe DMS dans les filiales de l'activité Imagerie Médicale (APELEM, MEDILINK et AXS) est passé de 100% au 31 décembre 2021 à 88.33% au 30 juin 2022.

Exposition des activités en Russie, Ukraine et Biélorussie :

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe DMS en Russie, Ukraine et Biélorussie était de 1,5 M€ en 2021, représentant 4% du chiffre d'affaires du dernier exercice (37 M€). DMS Group n'a pas de site de production ni de salarié exposé sur cette zone, et ne réalise aucun achat direct avec des fournisseurs dans ces pays.

1.2 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Au 1er semestre 2022, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 18,6 M€, en progression de +1% par rapport à la même période en 2021.

Le résultat opérationnel courant est négatif à -596 K€ et relativement stable par rapport au premier semestre 2021 (où le résultat opérationnel s'établissait à -639K€). Le résultat opérationnel courant de l'activité imagerie médical est quant à lui positif à +686 K€ (+86 K€ par rapport à 2021).

L'effectif moyen sur la période s'établit à 123 salariés contre 128 sur le premier semestre 2021 et les charges de personnel sont en baisse à 4.0MEUR (vs 4.2MEUR en 2021).

Les charges externes s'élèvent à 2 801 K€ sur le premier semestre 2022 contre 2 479 K€ au 30 juin 2021 soit une baisse de 12%.

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à 3.9M€ et sont constitués de :

- Une charge de cotation comptabilisée dans le cadre de l'opération d'apport de l'activité Imagerie Médicale du groupe DMS à ASIT Biotech pour 3.0M€
- Une provision pour dépréciation de 1.6M€ comptabilisée sur les créances d'impôt apportées par la société ASIT Biotech et pour lesquelles la direction estime que le recouvrement est incertain consécutivement à des discussions entamées avec l'administration fiscale belge au mois de juillet 2022,
- Une plus-value de cession de 599K€ sur l'activité Wellness cédée à la société CES Management au mois de janvier 2022

Le résultat financier passe d'une perte de 143 K€ au premier semestre 2021 à une perte de 311 K€ au premier semestre 2022.

Le résultat net consolidé s'établit en perte de 5 064 K€ sur le premier semestre 2022 (en baisse de 4.3M€ par rapport au premier semestre 2021). Cette variation s'explique principalement par des éléments de nature non récurrente, les autres produits et charges opérationnels décrits ci-dessus pour 3.9M€.

1.3 EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2022

- Au cours du mois de juillet 2022, la société DMS Imaging SA a entamé des discussions avec l'administration fiscale dans le cadre d'une procédure de pre-filing afin d'obtenir une décision anticipée sur le maintien des créances d'impôts et des déficits reportables dont la société dispose dans le cadre de l'activité de biotechnologie qu'elle menait avant sa reprise par le groupe DMS. Ces discussions ont conduit la société à estimer qu'il était plus probable qu'improbable que la part de la créance remboursable sur les exercices fiscaux post changement de contrôle ne soient pas recouvrable. Une provision de 1 571 K€ a été comptabilisée dans les comptes semestriels du Groupe à ce titre.
- Le 18 juillet 2022, l'assemblée générale de la société DMS SA a entériné un changement de gouvernance. Les mandats d'administrateurs de Monsieur Jean-Paul Ansel, Madame Louise Armengaud, Madame Corinne Lacazotte et Madame Laurie Moreau-Lafargue ont pris fin. Monsieur Régis Roche a été nommé administrateur et monsieur Samuel Sancerni, Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Jean-Paul Ansel.
Dans le prolongement de cette décision, la gouvernance de la société DMS Imaging SA a été également modifiée au mois de septembre 2022 et messieurs Régis Roche et Jean-Francois Gendron ont été nommés en remplacement de Monsieur Jean-Paul Ansel et Madame Louise Armengaud. Monsieur Jean-Paul Ansel a contesté la décision de sa révocation en tant qu'administrateur de DMS Imaging et a déposé une requête en référé pour obtenir son annulation. Cette procédure n'a à ce stade, pas d'impact connu ou anticipé, sur la situation financière du groupe.
- Le 19 octobre 2022 les sociétés DMS SA et Hybrigenics ont signé un protocole d'accord en vue d'organiser la cession de l'intégralité des actions détenues par DMS Group au capital d'Hybrigenics.

1.4 FACTEURS DE RISQUES

Les risques et incertitudes pesant sur l'activité pour les mois à venir demeurent, globalement, conformes à l'analyse présentée en note 28 des annexes aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2021, à l'exception des risques propres à l'activité apportée par la société ASIT au 23/01/2022 qui ont été décrits en note 27 des annexes aux comptes semestriels.

Risque de liquidité :

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le Groupe DMS a besoin pour financer son développement du soutien de partenaires financiers. DMS pourrait être défavorablement affecté en cas de réduction des capacités de financement par les établissements bancaires. En dehors de l'exposition indirecte via ses partenaires bancaires, le Groupe DMS n'a pas identifié d'autres facteurs de risques.

1.5 PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Au cours du premier semestre 2022, les relations entre le Groupe et les parties liées sont restées comparables à celles de 2021.

Aucune transaction inhabituelle, par sa nature ou son montant, n'est intervenue au cours de cette période.

Aucune transaction intragroupe n'a été enregistrée avec la société DMS Imaging SA (ex-Asit Biotech) nouvellement intégrée.

2 COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES RESUMES

2.1 ETATS DE LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2022

ACTIF	en K€	Notes	30/06/2022 6 mois	31/12/2021 12 mois	Variation
Goodwill		Note 4	4 037	4 037	-
Immobilisations incorporelles		Note 4	8 793	8 907	- 114
Immobilisations corporelles		Note 5	5 699	6 062	- 363
Impôts différés actifs		Note 23		-	-
Actifs financiers non courants		Note 6	4 161	2 824	1 337
Participation dans les entreprises associées		Note 6	956	1 170	- 214
Total de l'actif non courant			23 646	23 000	647
<i>Actif courant</i>					
Stocks		Note 7	12 918	11 887	1 031
Créances clients		Note 8	8 031	6 794	1 237
Autres actifs courants		Note 9	5 848	5 174	674
Trésorerie et équivalents de trésorerie		Note 10	4 082	4 203	- 121
Total de l'actif courant			30 880	28 059	2 821
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés			11	1 969	- 1 958
TOTAL DE L'ACTIF			54 537	53 028	1 509

PASSIF	en K€	Notes	30/06/2022 6 mois	31/12/2021 12 mois	Variation
Capital émis		Note 24	19 096	19 095	1
Prime d'émission			1 345	1 345	- 0
Autres réserves			6 203	2 163	4 040
Résultat en instance d'affectation			- 3 875	-	- 3 875
Résultat de l'exercice			- 3 978	3 875	- 103
Capitaux propres part du Groupe			18 790	18 728	62
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			2 689	1 709	980
Total des capitaux propres			21 479	20 437	1 042
<i>Passif non courant</i>					
Emprunts à long terme (part >1an)		Note 11	12 713	10 028	2 685
Impôts différés passifs		Note 23	-	-	-
Provisions à long terme		Note 12	305	350	- 44
Autres passifs non courants		Note 13	587	531	56
Total du passif non courant			13 606	10 909	2 697
<i>Passif courant</i>					
Fournisseurs et comptes rattachés		Note 14	10 443	9 713	729
Autres créditeurs		Note 14	4 943	5 434	- 491
Dettes financières (part <1 an)		Notes 10, 11	1 312	68	1 244
Partie courante des emprunts long terme		Note 11	2 738	5 775	- 3 036
Provisions à court terme		Note 12	-	-	-
Total du passif courant			19 436	20 990	- 1 554
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés			16	692	- 676
TOTAL DU PASSIF			54 537	53 028	1 509

2.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 30 JUIN 2022

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE K€	Notes	30/06/2022 6 mois	30/06/2021 6 mois	var
Activités maintenues				
Produit des activités ordinaires	Note 17	18 558	18 331	227
Autres produits	Note 18	809	1 400	-591
Variation de stocks de produits finis et en cours		-370	-534	164
Marchandises et matières consommées		-11 188	-11 477	289
Frais de personnel	Note 19	-4 012	-4 237	225
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	Note 5	-407	-436	29
Dotations aux provisions		-85	-138	53
Dépréciation et amortissement des immobilisations incorporelles	Note 4	-959	-941	-18
Charges externes		-2 801	-2 479	-322
Autres charges	Note 20	-141	-128	-13
Résultat opérationnel courant		-596	-639	43
Autres produits et autres charges opérationnels	Note 21	-3 954	0	-3 954
Résultat opérationnel		-4 550	-639	-3 911
Produits financiers		92	44	48
Charges financières		-403	-187	-216
Résultat financier	Note 22	-311	-143	-168
Résultat avant impôt		-4 861	-782	-4 079
Résultat de l'exercice relatif aux activités maintenues		-4 861	-782	-4 079
Impôt sur le résultat	Note 23	0	0	0
Résultat des activités abandonnées		0	0	0
Résultat des sociétés mises en équivalence		-203	0	-203
Résultat net consolidé		-5 064	-782	-4 282
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		-1 085	-190	-895
Résultat net consolidé-part du groupe		-3 979	-592	-3 387
Résultat par action revenant aux actionnaires (€/action)				
Résultat de base par action pour le résultat net	Note 25	-0,25	-0,04	
Résultat de base par action pour le résultat des activités maintenues	Note 25	-0,25	-0,04	
Résultat dilué par action pour le résultat net	Note 25	-0,25	-0,04	
Résultat dilué par action pour le résultat des activités maintenues	Note 25	-0,25	-0,04	

ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	30/06/2021 6 mois	30/06/2021 6 mois
Résultat net consolidé	-5 064	-782
Pertes et gains actuariels	108	47
Effet d'impôt		
- Sous-total autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés au compte de résultat	108	47
Écarts de conversion	-83	-30
- Sous-total autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés au compte de résultat	-83	-30
Total autres éléments du résultat global	25	17
Résultat global	-5 039	-765
Dont part du groupe	-3 954	-575
Dont part des intérêts minoritaires	-1 085	-190

2.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2022

en K€ - sauf nombre d'actions	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserves consolidées	TOTAL PART GROUPE	Intérêts minoritaires	TOTAL CAPITAUX PROPRES				
Solde au 1er janvier 2021	16 120 556	19 095	1 345	-	3 304	17 136	24	17 161			
Changement de méthode											
Correction d'erreur											
Paiements fondés sur des actions											
Opérations sur titres auto détenus											
Variation de périmètre (1)					5 558	5 558	2 531	8 089			
Autres											
Résultat net				-	3 875	-	3 875	-	846	-	4 721
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-	91	-	91			91
Dividendes											
Coût des paiements en actions											
Augmentation de capital net de frais											
Réduction de capital											
Solde au 31 décembre 2021	16 120 556	19 095	1 345	-	1 712	18 728	1 709	20 437			
Solde au 1er janvier 2022	16 120 556	19 095	1 345	-	1 712	18 728	1 709	20 437			
Changement de méthode											
Correction d'erreur											
Paiements fondés sur des actions					2 982	2 982		2 982			
Opérations sur titres auto détenus											
Variation de périmètre (2)					1 057	1 057	2 053	3 110			
Autres					-	23	-	13	-	10	
Résultat net				-	3 979	-	3 979	-	1 085	-	5 064
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						25		25			25
Dividendes											
Coût des paiements en actions											
Augmentation de capital net de frais											
Réduction de capital											
Solde au 30 juin 2022	16 120 556	19 095	1 345	-	1 650	18 790	2 689	21 479			

(1) La ligne « variation de périmètre » en 2021 correspond

- a. Au produit de cession d'action Hybrigenics pour 3 491 K€
- b. Aux actions nouvelles Hybrigenics émises en remboursement des ORA pour 4 597 K€

La baisse du pourcentage de détention du groupe dans le sous-groupe Hybrigenics (de 56,53% au 31/12/2020 à 48,58% au 30/06/2021) a entraîné un transfert de 890 K€ des réserves part du groupe vers les intérêts minoritaires.

(2) La ligne « variation de périmètre » en 2022 correspond

- a. Aux actions nouvelles Hybrigenics émises en remboursement des ORA pour 903 K€
- b. A l'apport de la situation nette de DMS Imaging SA (ex ASIT Biotech) pour 2.270 K€
- c. A la sortie des réserves de LPA corp suite à la liquidation de la société pour -63k€

La baisse du pourcentage de détention du groupe dans les filiales du sous-groupe DMS Imaging (de 100% au 31/12/2021 à 88.33% au 30/06/2022) a entraîné un transfert de 1 266 K€ des réserves part du groupe vers les intérêts minoritaires.

La baisse du pourcentage de détention du groupe dans le sous-groupe Hybrigenics (de 44.75% au 31/12/2021 à 43,41% au 30/06/2022) a entraîné un transfert de 43 K€ des réserves part du groupe vers les intérêts minoritaires.

2.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

En K€	30/06/2022	30/06/2021
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-5 064	-783
Elimination des éléments non monétaires :		
. Dotations aux amortissements et provisions	1 503	1 452
. Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	2 982	
. QP résultat sociétés MEE	214	
Marge brute d'autofinancement	-366	669
Variation des stocks	-1 031	-394
Variation des créances clients	-1 237	-822
Variation des dettes fournisseurs	729	-1
Variation des autres dettes / autres créances	-1 165	-868
Total variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	-2 703	-2 085
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles (1)	-3 069	-1 416
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations et actifs financiers	-2 470	-3 110
Cession d'immobilisations et autres actifs non courants (y.c. titres de la société mère)	11	3 491
Incidence variation de périmètre	3 103	-1 347
Subventions d'investissement encaissées	56	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (2)	700	-966
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Versements d'avances conditionnées	122	70
Augmentations de capital en numéraire des filiales souscrites par des tiers hors groupe	903	
Nouveaux emprunts et financements	4 900	4 745
Remboursements d'emprunts, avances et financements	-4 908	-1 929
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (3)	1 017	2 886
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées (4)	1 282	
Variation nette de trésorerie (1) + (2) + (3) + (4)	-70	504
Incidence de la variation des taux de change		
Trésorerie d'ouverture*	4 136	1 672
Trésorerie de clôture*	4 066	2 176
Variation trésorerie nette	-70	504

La marge brute d'autofinancement du groupe est négative sur le premier semestre 2022 à -366 K€ en baisse de 1035 K€ par rapport au premier semestre 2021. Cette variation est principalement attribuable à la baisse du résultat net hors éléments non cash.

Besoin en fonds de roulement :

Les stocks et les créances clients augmentent sur le premier semestre du fait de la constitution d'un stock de réserve afin de faire face aux pénuries d'approvisionnement rencontrées par le groupe.

La variation des autres dettes/ autres créances est quant à elle principalement attribuable à la créance envers la société CES Management suite à la cession de l'activité DMS Wellness pour 1.380K€ au 30/06/2022.

Les flux d'investissement correspondent à la capitalisation des frais de R&D pour 0.8 M€, à l'acquisition des titres BEBO pour 1.1M€ et à l'acquisition des BSA Inoviem pour 0.5M€.

Les variations de périmètre correspondent principalement à l'intégration de la société ASIT au mois de janvier 2022.

Les flux de financement s'expliquent principalement par 3.0M€ de PGE contractés au cours du premier semestre 2022 compensés par la baisse de l'en-cours factor pour -1.9M€.

L'augmentation de capital d'Hybrigenics pour 903 k€ a été entièrement compensée par le remboursement de l'emprunt obligataire -903 k€ -> pas d'impact sur la trésorerie nette.

2.5 ANNEXE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Déclaration de conformité :

Au 30 juin 2022, les états financiers consolidés résumés du Groupe DMS ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, IAS (International Accounting Standards), complétées des interprétations formulées par les Comités SIC et IFRIC, approuvées par l'Union Européenne et applicables à cette date. Au 30 juin 2022, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'UE.

Les comptes présentent en milliers d'euros (sauf mention contraire) :

- L'état de la situation financière
- L'Etat du résultat global
- Le tableau de variation des capitaux propres
- Le tableau des flux de trésorerie
- L'annexe

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2021 et comparativement avec les comptes consolidés établis au 30 juin 2021

NOTE 1 Eléments marquants de l'exercice

Activités

- Au 1er semestre 2022, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 18.6 M€, en progression de +1% par rapport au premier semestre 2021. Pour rappel, le premier semestre 2021 avait déjà été marqué par une croissance de à deux chiffres (+17%).

Autres informations

- Le 12 janvier 2022, la société DMS a annoncé la cession de son activité Wellness à la société CES Management SA, actionnaire majoritaire de la société suisse BEBO Health, spécialisée dans la distribution de produits innovants et exclusifs dédiés à la santé, au sport et au bien-être. DMS Wellness commercialisait notamment la solution Celliss, équipement haut de gamme pour les soins du corps dédié aux traitements amincissants et anticellulite. La rémunération de cette opération a été réalisée en numéraire et en titres générant une plus-value de cession de 599 K€ dans les comptes consolidés du groupe sur la période.
- Le 24 janvier 2022, les activités Ostéodensitométrie des sociétés DMS et Medilink ont été transférées à la société Apelem par voie d'apport partiel d'actifs. Ces deux opérations de restructuration interne ont été réalisées avec une date d'effet comptable et fiscale au 1^{er} janvier 2022. A l'issue de cette opération, la société DMS n'exerce plus d'activité commerciale mais une activité de holding. Elle gère ainsi les participations détenues dans les activités d'imagerie médicale via sa filiale DMS Imaging (ex-ASIT) et les activités biotech via sa filiale Hybrigenics.
- Le 24 janvier 2022, la société DMS a annoncé la clôture de l'opération d'apport de DMS Imaging, division imagerie médicale du groupe DMS, à la société ASIT Biotech, initiée le 11 janvier 2021 via la signature d'un préaccord de partenariat.

Dans ce contexte, deux augmentations de capital ont eu lieu :

- Certains créanciers ont apporté leurs créances à la société Asit Biotech de sorte que le capital est passé dans un premier temps de 17 076 221,76 € à 21 071 856,50 €.

puis, la contribution en nature de DMS Group à Asit Biotech a eu lieu. Celle-ci comprenait :

- 100% des titres émis par AXS Medical ;
- 100% des titres émis par APELEM, en ce compris indirectement ses filiales et l'activité ostéodensitométrie apportée préalablement par DMS à APELEM ;
- 100% des actions émises par MEDILINK ; et
- les comptes courants détenus par DMS Group sur les filiales de la division imagerie médicale.

En conséquence, le capital de la société Asit Biotech est passé de 21 071 856,50 € à 66 071 856,50 €, désormais détenu à 88,33% par DMS Group. Dans le cadre de cette transaction, la société Asit Biotech SA a changé de nom pour devenir DMS Imaging SA. L'objet social a également été adapté aux nouvelles activités de l'entreprise (cf. communiqué du 25 janvier 2022).

Les nouvelles actions émises dans le cadre de l'opération d'apport vont faire l'objet d'une demande d'admission sur les marchés Euronext Growth à Bruxelles et à Paris. Cette admission ne pourra intervenir qu'après l'obtention d'un visa de la FSMA (Financial Services and Markets Authority - autorité de contrôle du secteur financier belge) sur le Prospectus d'admission déposé au mois de juin 2022 et actuellement en cours de revu par la FSMA.

- Le 1^{er} mars 2022, la société Diagnostic Medical Systems (Euronext Paris - FR0012202497) a annoncé le transfert de la cotation des titres de la société sur le marché Euronext Growth Paris. La demande d'admission des titres de la société sur le marché Euronext Growth Paris a été approuvée par le Comité des Admissions d'Euronext le 25 février 2022. Le transfert sera effectif à compter de l'ouverture des marchés d'Euronext à Paris le 3 mars 2022. Ce transfert sur le marché Euronext Growth Paris vise à permettre à DMS d'être coté sur un marché plus approprié à la taille de la société (voir communiqué de

presse du 01 mars 2022)

- Au mois d'avril 2022, le groupe a annoncé la signature d'un accord de collaboration entre la société APELEM et la société Micro-X, société australienne spécialisée dans la technologie des tubes à rayons X à cathode froide dédiés aux marchés de la santé et de la sécurité. Cet accord a pour objectif d'intégrer cette nouvelle technologie dans les produits en cours de développement dans le cadre du projet MC2. Pour rappel ce projet qui bénéficie d'une subvention dans le cadre du plan de relance, vise à développer deux nouvelles solutions d'imagerie haut de gamme, un mobile de radiologie et un arceau de bloc opératoire, qui seront fabriquées en France.
- Au mois d'avril 2022, dans le cadre du protocole d'investissement signé avec les actionnaires de la société société Inoviem Scientific au mois de juin 2021, la société Hybrigenics a souscrit un Bon de Souscription d'Actions « BSA Complémentaire » d'un montant de 500 K€ portant le montant total des BSA souscrits par la société Hybrigenics dans la société Inoviem à 2 500 K€ au 30 juin 2022. Pour rappel, les « BSA Complémentaires » peuvent être souscrits sur demande de la société Inoviem, en une ou plusieurs tranches, jusqu'au 31 octobre 2023 et pour une valeur maximum de trois millions d'euros. Ils sont exerçables entre le 1er décembre 2023 et le 15 janvier 2024 et donnent droit à maximum 1.680 actions ordinaires nouvelles de la société Inoviem, émises à la valeur nominale.
- Dans le cadre du contrat de financement par bons d'émission d'obligations remboursables en actions « BEORA » mis en place au cours du premier semestre 2021, la société Hybrigenics a émis au cours du premier semestre 2022, 8 040 394 actions nouvelles en remboursement des obligations émises dans le cadre du contrat. La quote-part de détention de la société Hybrigenics par le Groupe DMS est ainsi passée de 44.75% au 31/12/2021 à 43.41% au 30/06/2022.
- Exposition des activités en Russie, Ukraine et Biélorussie : le chiffre d'affaires réalisé par le groupe DMS en Russie, Ukraine et Biélorussie était de 1,5 M€ en 2021, représentant 4% du chiffre d'affaires du dernier exercice (37 M€). DMS Group n'a pas de site de production ni de salarié exposé sur cette zone, et ne réalise aucun achat direct avec des fournisseurs dans ces pays.

Evolution du périmètre de consolidation

Consécutivement aux émissions d'actions nouvelles Hybrigenics intervenues au cours du 1^{er} semestre 2022 dans le cadre du contrat BEORA, la quote-part de détention par le Groupe DMS dans la société Hybrigenics est passée de 44.75% au 31 décembre 2021 à 43.41% au 30 juin 2022.

Consécutivement à l'apport partiel d'actifs conclu le 24 janvier 2022 avec les actionnaires de la société ASIT Biotech, le Groupe a intégré la société ASIT Biotech (renommée DMS Imaging SA) dans le périmètre de consolidation au mois de janvier 2022. Cette société est détenue à 88.33% par le groupe et consolidée par intégration globale.

Dans le cadre de cette opération, le pourcentage de participation du groupe DMS dans les filiales de l'activité Imagerie Médicale (APELEM, MEDILINK et AXS) est passé de 100% au 31 décembre 2021 à 88.33% au 30 juin 2022.

Exposition des activités en Russie, Ukraine et Biélorussie :

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe DMS en Russie, Ukraine et Biélorussie était de 1,5 M€ en 2021, représentant 4% du chiffre d'affaires du dernier exercice (37 M€). DMS Group n'a pas de site de production ni de salarié exposé sur cette zone, et ne réalise aucun achat direct avec des fournisseurs dans ces pays.

Evénements postérieurs à la clôture, activité de l'exercice et perspectives

- Au cours du mois de juillet 2022, la société DMS Imaging SA a entamé des discussions avec l'administration fiscale dans le cadre d'une procédure de pre-filing afin d'obtenir une décision anticipée sur le maintien des créances d'impôts et des déficits reportables dont la société dispose dans le cadre de l'activité de biotechnologie qu'elle menait avant sa reprise par le groupe DMS. Ces discussions ont conduit

la société à estimer qu'il était plus probable qu'improbable que la part de la créance remboursable sur les exercices fiscaux post changement de contrôle ne soient pas recouvrable. Une provision de 1 571 K€ a été comptabilisée dans les comptes semestriels du Groupe à ce titre.

- Le 18 juillet 2022, l'assemblée générale de la société DMS SA a entériné un changement de gouvernance. Les mandats d'administrateurs de Monsieur Jean-Paul Ansel, Madame Louise Armengaud, Madame Corinne Lacazotte et Madame Laurie Moreau-Lafargue ont pris fin. Monsieur Régis Roche a été nommé administrateur et monsieur Samuel Sancerni, Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Jean-Paul Ansel.
Dans le prolongement de cette décision, la gouvernance de la société DMS Imaging SA a été également modifiée au mois de septembre 2022 et messieurs Régis Roche et Jean-Francois Gendron ont été nommés en remplacement de Monsieur Jean-Paul Ansel et Madame Louise Armengaud. Monsieur Jean-Paul Ansel a contesté la décision de sa révocation en tant qu'administrateur de DMS Imaging et a déposé une requête en référé pour obtenir son annulation. Cette procédure n'a à ce stade, pas d'impact connu ou anticipé, sur la situation financière du groupe.
- Le 19 octobre 2022, les sociétés DMS SA et Hybrigenics ont signé un protocole d'accord en vue d'organiser la cession de l'intégralité des actions détenues par DMS Group au capital d'Hybrigenics.

NOTE 2 Principes comptables

Principes généraux et normes comptables

Les comptes semestriels consolidés sont établis et présentés de manière résumée conformément à la norme IAS 34 telle qu'adoptée par l'Union Européenne, relative à l'information financière intermédiaire, et disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/ias_fr.html-adoptedcommission.

S'agissant des comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS, n'intègrent pas toutes les informations et notes annexes requises pour l'établissement des états financiers annuels et à ce titre doivent être lus en liaison avec les états financiers consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice 2021 et qui ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS publié par l'IASB tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date.

Le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations (SIC et IFRIC).

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 30 juin 2022 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021 à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations de normes en vigueur au sein de l'Union Européenne au 1^{er} janvier 2022 et d'application obligatoire à cette date et décrites ci-dessous.

La devise fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'Euro. Les chiffres sont exprimés en milliers d'Euros sauf mention contraire.

Normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2022

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE attendue (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IAS 16: Property, Plant and Equipment— Proceeds before Intended Use	1/01/2022	01/01/2022
2	Amendments to IAS 37: Onerous Contracts—Cost of Fulfilling a Contract	1/01/2022	01/01/2022
3	Annual Improvements to IFRS 2018-2020	1/01/2022	01/01/2022
3.1	IFRS 9 : Fees in the '10 per cent' Test for Derecognition of Financial Liabilities		
3.2	Illustrative Examples accompanying IFRS 16 Leases: lease incentives		
3.3	IAS 41: Taxation in Fair Value Measurements		

L'adoption des nouvelles normes et amendements obligatoires listés ci-dessus n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe.

Nouvelles normes et interprétations publiées par l'IASB mais dont l'application n'est pas encore obligatoire :

Le Groupe n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2022 :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IFRS 10 and IAS 28: Sale or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture Effective date of amendments to IFRS10 and IAS 28	<i>Reportée sine die</i>	<i>Suspendu</i>
2	IFRS 17 Insurance contracts	1/01/2023	1/01/2023
2.1	Amendments to IFRS17 Insurance contracts: Initial Application of IFRS17 and IFRS9 – comparative information	1/1/2023	
3	Amendments to IAS 1: Classification of Liabilities as Current or Non-current	1/01/2023	NC
4	Amendments to IAS 1 [et IFRS Practice Statement 2]: Disclosure of Accounting Policies	01/01/2023	1/01/2023
5	Amendments to IAS 8 : Definition of Accounting Estimates	01/01/2023	1/01/2023
6	Amendments to IAS 12 Income Taxes: Deferred Tax related to Assets and Liabilities arising from a Single Transaction	01/01/2023	NC

Le Groupe ne devrait pas être impacté par l'application de ces normes.

Continuité d'exploitation

Les comptes ont été arrêtés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation, compte tenu des actions mises en œuvre pour financer l'activité au cours des douze prochains mois. Le groupe a mis en place différents moyens de financements tels que des prêts garantis par l'état sur les sociétés Apelem et des avances remboursables obtenues dans le cadre de ses projets de R&D.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations. Les estimations et hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier sur les provisions pour dépréciation des stocks, pour créances clients, pour retraites, la durée du cycle de vie des produits, les risques fiscaux, les litiges, la valorisation des écarts d'acquisition, la valorisation des actifs incorporels et leur durée de vie estimée. Les montants définitifs pourraient différer de ces estimations.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière, principalement pour :

- La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (Note 4)

- Le crédit d'impôt recherche (Note 18)

Les hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent se révéler dans le futur, différentes de la réalité.

Principes comptables et principes de consolidation

Méthodes de consolidation :

A l'exception de la société Inoviem intégrée par mise en équivalence du fait d'un contrôle par influence notable, l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation, contrôlées de manière exclusive directement ou indirectement par la société mère, sont consolidées par intégration globale.

Conformément à la norme IAS 28, les titres mis en équivalence sont comptabilisés au coût d'acquisition. La valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

Elimination des transactions intragroupes :

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes, sont totalement éliminés.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe DMS au 30 juin 2022 intègrent les comptes des sociétés suivantes. Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale à part Inoviem qui est consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

Société	Forme Juridique	Pays	N° SIREN	Qualité	Taux de détention par la société mère	
					Direct	Indirect
DMS	S.A.	France	389 873 142	Société mère	N/A	N/A
DMS IMAGING	S.A.	Belgique		Filiale	88,33%	
APELEM	S.A.S.	France	319 996 146	Filiale		88,33%
MEDILINK	E.U.R.L.	France	389 288 044	Filiale		88,33%
APELEM Espagne	S.A.	Espagne		Filiale		45,04% (1)
AXS Medical	S.A.S.	France	519753990	Filiale		88,67%
DMS WELLNESS	Ltd	Hong Kong		Filiale	100%	
STEMCIS	S.A.S.	France	504 934 050	Filiale		43,41% (2)
ADIP'SCULPT	S.A.S.	France	492 446 091	Filiale		43,41% (2)
HYBRIGENICS	S.A.	France	415 121 854	Filiale	43,41% (2)	
INOVIEM	S.A.S.	France	535 375 588	Filiale		14,45% (3)

(1) APELEM Espagne est détenue à 51% par APELEM SAS (France) qui est elle-même détenue à 88.33% par DMS SA.

(2) Consécutivement aux cessions d'actions Hybrigenics par DMS et aux émissions d'actions nouvelles Hybrigenics dans le cadre du contrat de financement par BEORA, la quote-part de détention par le Groupe DMS dans le capital d'Hybrigenics est passé de 44.75% au 31 décembre 2021 à 43.41% au 30 juin 2022.

(3) Inoviem est détenue à 33.29% par Hybrigenics qui est elle-même détenue à 43.41% par DMS. Le groupe détient donc un pourcentage de 16.17% dans Inoviem.

Conformément aux normes IFRS 10 (Etats financiers consolidés), les filiales présentées ci-avant sont considérées sous contrôle de la société mère (ou sous influence notable) et consolidées à ce titre.

Entreprises exclues du périmètre de consolidation

- La société APELEM KOREA qui était consolidée jusqu'au 31 décembre 2019 a été exclue du périmètre à compter du 1^{er} janvier 2020 consécutivement à sa mise en sommeil. Cette filiale sans activité est jugée non significative.
- La société Russe « SPECTRAP » détenue à 33% par APELEM est exclue du périmètre de consolidation. Le groupe ne possède pas d'influence notable sur cette société dans la mesure où il n'y exerce aucune fonction de direction ou d'administration. La valeur des titres de cette filiale comptabilisée au bilan de la société APELEM s'élève à 31 K€. Une mise en équivalence n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe DMS.

Les derniers éléments chiffrés disponibles sont les suivants :

- Chiffre d'affaires 2021 : 487 K€
- Résultat 2021 : perte de 4 K€
- Total bilan 2021 : 583 K€

Principales acquisitions et cessions de l'exercice

- Consécutivement aux émissions d'actions nouvelles Hybrigenics dans le cadre du contrat de financement par BEORA, la quote-part de détention par le Groupe DMS dans le capital d'Hybrigenics est passé de 44.75% au 31 décembre 2021 à 43.41% au 30 juin 2022.
- Le groupe a acquis au mois de janvier 2022 la société DMS Imaging SA (ex ASIT Biotech) par voie d'apport partiel d'actifs.

NOTE 3 Information sectorielle

Principe comptable

L'information sectorielle du Groupe, depuis l'application d'IFRS 8 au 1er janvier 2009, est présentée selon les données de gestion fournies en interne à la Direction pour le pilotage des activités, la prise de décision et l'analyse de la performance des activités.

Les informations de gestion fournies à la Direction sont établies conformément aux normes IFRS utilisées par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

Jusqu' à la cession de l'activité Wellness au mois de janvier 2022, le Groupe était organisé autour d'une holding et 3 secteurs opérationnels

- DMS Imaging (Imagerie médicale : Radiologie et Ostéodensitométrie)
- DMS Wellness fabrication et à la commercialisation de l'appareil CELLISS (DMS Wellness LTD et la branche d'activité Wellness de la SA DMS)
- DMS Biotech (Sous-Groupe Hybrigenics) : ventes de kits de Lipofilling et recherche en médecine régénérative.

Depuis le mois de janvier 2022, le groupe est organisé autour d'une holding et deux secteurs (DMS Imaging et DMS Biotech).

30/06/2022	DMS Holding	DMS Imaging	DMS Wellness	DMS Biotech	Total
Chiffres d'affaires total	1	18 202		355	18 558
Résultat opérationnel courant	-458	686		-824	-596
Autres produits et charges opérationnels	600	-4 553		-0	-3 953
Résultat opérationnel	142	-3 866	0	-824	-4 548
Résultat financier consolidé	-182	-145		14	-312
Charge d'impôt consolidée					0
Résultat des sociétés mises en équivalence				-203	-203
Résultat net consolidé	-39	-4 011	0	-1 013	-5 063
Actifs sectoriels	928	13 939	0	8 779	23 646

30/06/2021	DMS Holding	DMS Imaging	DMS Wellness	DMS Biotech	Total
Chiffres d'affaires total	0	17 933	88	310	18 331
Résultat opérationnel courant	-487	600	-371	-381	-639
Autres produits et charges opérationnels	0	0	0	-0	-0
Résultat opérationnel	-487	600	-371	-381	-639
Résultat financier consolidé	-15	-123	0	-5	-144
Charge d'impôt consolidée	0	0	0	0	0
Résultat net consolidé	-502	477	-371	-387	-782
Actifs sectoriels	0	14 487	896	9 135	24 518

Les données ci-dessus sont évaluées selon les mêmes principes que ceux utilisés pour les états financiers consolidés. L'évaluation des actifs sectoriels est constituée de l'ensemble des actifs non courants.

DMS Holding :

Le résultat opérationnel courant du secteur DMS Holding au premier semestre 2022 est constitué principalement des charges liées à la cotation de DMS ainsi que les salaires des dirigeants. Il est comparable à 2021.

Les produits opérationnels correspondent à la plus-value de cession dégagée sur la cession de l'activité Wellness.

Les actifs sectoriels correspondent au titres BEBO obtenus en rémunération de la cession de l'activité Wellness.

DMS Imaging :

Le résultat opérationnel de l'activité Imagerie médicale est en progression au premier semestre 2022 à 686k€ vs 600k en 2021.

Les autres charges opérationnelles sont constituées :

- De la dépréciation des créances d'impôts sur DMS Imaging SA -1.6M€
- De la charge de cotation liée à l'opération d'apport partielle d'actifs avec DMS Imaging -3.0M€

DMS Wellness :

Le groupe a cédé cette activité en janvier 2022. Le produit de cession de cette activité a été présenté en résultat sur l'activité de Holding.

DMS Biotech :

Le résultat opérationnel du premier semestre 2022 est en diminution du fait de la réorganisation en cours opérée par la nouvelle direction mise en place en début d'année 2022 (structuration des fonctions supports et réorganisation de l'activité de STEM CIS)

Information relative aux produits des activités ordinaires ventilés par zone géographique

	30/06/2022	30/06/2021
Afrique	520	906
Amérique du Nord et du Sud	1 768	666
Asie	2 433	769
Europe	13 251	14 821
Moyen Orient	372	857
Océanie	212	312
TOTAL	18 557	18 331

Information relative aux actifs non courants

La répartition des actifs non courants du Groupe entre ceux situés en France et ceux situés à l'étranger est la suivante :

En K€	France	Etranger	Total au 30/06/2022
Actifs non courants	23 643	3	23 646

En K€	France	Etranger	Total au 31/12/2021
Actifs non courants	23 000	-	23 000

La variation des actifs non courants au cours du premier semestre est principalement attribuable à l'acquisition des BSA Inoviem.

NOTE 4 Immobilisations incorporelles et goodwill

Principe comptable

Frais de Recherche et développement :

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles quand l'ensemble des critères d'IAS38 sont remplis et notamment lorsqu'elles portent sur des projets identifiables et que ces projets présentent une faisabilité technique et des perspectives commerciales.

Les frais de développement immobilisés sont à la fois des frais engagés en interne, coûts de personnel, et des frais externes (sous-traitance à des laboratoires...). Les frais de développement sont amortis sur leur durée d'utilité qui est dans la plupart des cas estimée de 3 ans à 5 ans, à compter de la commercialisation des projets.

Regroupement d'entreprises et reconnaissance des goodwill :

La norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises, prévoit en principe un retraitement rétrospectif de toutes les acquisitions de sociétés (business combinations) antérieures à la date de transition. Pour des raisons pratiques, le Groupe DMS a utilisé l'option offerte par la norme IFRS 1, Première adoption des normes IFRS, de ne pas appliquer le retraitement rétrospectif aux acquisitions antérieures à la date de transition. Cela concerne l'écart d'acquisition de la filiale APELEM.

Ainsi, pour cette société acquise, le montant de l'écart de première consolidation selon les normes IFRS le jour de l'acquisition de la société par DMS est le même que celui qui avait été calculé dans les principes comptables français.

Goodwill

A la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût qui représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs.

Après la date d'acquisition le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. La dépréciation éventuelle d'un goodwill est déterminée par rapport à la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté.

Le goodwill est composé de :

- l'UGT APELEM (secteur opérationnel de la radiologie)
- l'UGT STEM CIS
- l'UGT AXS MEDICAL

Au 30 juin 2022, le groupe n'a pas identifié d'indices de pertes de valeur. La revue complète des valorisations des goodwills et immobilisations incorporelles du groupe sera réalisée à la clôture annuelle.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée) sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Concernant l'UGT APELEM, la valorisation est réalisée selon la méthode des comparables. Concernant l'UGT STEM CIS, la valorisation est réalisée selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus ainsi que sur la méthode des comparables. Enfin, concernant l'UGT AXS, la valorisation est réalisée selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill est considérée comme définitive.

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	30/06/2022			31/12/2021		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Concessions, brevets, licences	4 040	-3 481	559	4 024	-3 415	609
Frais de R&D	22 275	-14 269	8 007	21 548	-13 388	8 161
Goodwill	6 838	-2 801	4 037	6 838	-2 800	4 038
Autres actifs incorporels	201	-74	127	201	-64	138
Immobilisations incorporelles en cours	100	0	100			
TOTAL	33 455	-20 625	12 830	32 612	-19 667	12 945

La variation des immobilisations incorporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Virements	Clôture
Concessions, brevets, licences	4 024		16			4 040
Frais de R&D	21 548		727			22 275
Goodwill	6 838					6 838
Autres actifs incorporels	201					201
Droits d'utilisation des actifs incorporels			100			100
TOTAL	32 611	-	843	-	-	33 455

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Reprise	Virements	Clôture
Concessions, brevets, licences	- 3 414		- 67			- 3 481
Frais de R&D	- 13 388		- 881			- 14 269
Goodwill	- 2 801					- 2 801
Autres actifs incorporels	- 64		- 10			- 74
Droits d'utilisation des actifs incorporels						-
TOTAL	- 19 667	-	- 958	-	-	- 20 625

Les goodwills s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisitions	Diminutions	Virements	Clôture
Goodwill APELEM	3 774					3 774
Goodwill AXS	893					893
Goodwill STEMCI	2 171					2 171
TOTAL	6 838	-	-	-	-	6 838

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Reprise	Virements	Clôture
Goodwill APELEM	- 2 800					- 2 800
TOTAL	- 2 800	-	-	-	-	- 2 800

Les frais de R&D se ventilent comme suit par activité :

Frais de R&D (K€)	DMS Imaging	DMS Biotech	Total
Brut Ouverture	17 575	3 973	21 548
Variation du périmètre			-
Acquisition	726	2	727
Diminution			-
Brut clôture	18 301	3 975	22 275
Amortissements ouverture	- 11 644	- 1 743	- 13 387
Variation du périmètre			-
Dotation	- 693	- 188	- 881
Reprise			-
Amortissement clôture	- 12 337	- 1 931	- 14 268
TOTAL FRAIS DE R&D	5 964	2 044	8 008

NOTE 5 Immobilisations Corporelles

Principe comptable

Valeurs brutes et amortissements :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluation en juste valeur.

L'amortissement est calculé selon les méthodes linéaire sur la durée d'utilité de l'actif soit :

- Constructions 10 à 33 ans
- Matériel et outillage industriel 3 à 10 ans
- Agencements, aménagements, installations 7 à 10 ans
- Matériel de transport 1 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 10 ans
- Mobilier 10 ans

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs et passifs locatifs sont les suivantes :

a) Bail concernant les locaux situés à Gallargues-le-Montueux

- Durée : La durée retenue par le Groupe est la durée non résiliable prévue contractuellement, soit 12 ans. Un renouvellement pour une durée de 9 ans, résiliable par périodes triennales, est prévu au contrat. Cependant, compte tenu de la possibilité pour le Groupe de ne pas renouveler le bail à l'issue des 12 ans, le renouvellement d'une durée de 9 ans n'a pas été retenu dans les calculs.
- Taux d'actualisation : 3%, taux que pourrait obtenir le Groupe pour un financement d'une durée et d'un montant similaire.
- Amortissement sur 12 ans.

b) Autres contrats de location

- Durées : La durée retenue par le Groupe pour chaque contrat est la durée résiduelle au 01/01/2019, ou durée du contrat à la date de prise d'effet pour les contrats démarrés après le 01/01/19. Concernant les baux commerciaux, la durée retenue est la durée maximale du bail en cours (en tenant compte de la possibilité de rupture anticipée lorsque cette dernière est considérée comme fortement probable).
- Taux d'actualisation : 1,85%, soit le dernier taux obtenu par le Groupe pour un endettement bancaire sur une durée similaire.

- Amortissement sur la durée des contrats.

Dépréciation d'actifs :

Les valeurs comptables des actifs (à durée de vie déterminée ou indéterminée) sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Conformément à IAS 36, une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs, est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est basée sur l'actualisation de flux de trésorerie futurs en fonction d'un taux de croissance avant impôts reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques. Les flux de trésorerie liés à des valeurs recouvrables à court terme ne sont pas actualisés.

Pertes de valeur

Les pertes de valeur minorent le résultat de l'exercice, au cours duquel elles sont constatées. Les pertes de valeur comptabilisées les années précédentes sont reprises, lorsque l'on constate un changement dans les estimations utilisées.

La valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur n'excède jamais la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	30/06/2021			31/12/2021		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Droit d'utilisation des actifs corporels	6 132	-1 132	5 001	6 295	-1 003	5 292
Constructions	0	0	0	0	0	0
Matériel et outillage	1 804	-1 573	231	1 614	-1 339	275
Agencements et autres	1 254	-785	469	1 243	-748	495
Immobilisation corporelles en cours	0	0	0			0
TOTAL ACTIFS CORPORELS	9 191	-3 490	5 701	9 152	-3 090	6 062

La variation des immobilisations corporelles brutes est la suivante :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisition	Diminution	Virements	Clôture
Droit d'utilisation des actifs corporels	6 295			163		6 132
Constructions	-					-
Matériel et outillage	1 614	190	1			1 804
Agencements et autres	1 243		11			1 254
Immobilisation corporelles en cours						-
TOTAL	9 152	190	12	163	-	9 191

La variation des amortissements et dépréciations est la suivante :

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Sortie	Virements	Clôture
Droits d'utilisation des actifs corporels	- 1 003		291	163		- 1 132
Constructions	-					-
Matériel et outillage	- 1 339	162	73			- 1 573
Agencements et autres	- 748		37			- 785
Immobilisation corporelles en cours	-					-
TOTAL	- 3 090	162	401	163	-	- 3 490

Les droits d'utilisations d'actifs corporels s'analysent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Acquisition	Diminution	Virements	Clôture
Droits d'utilisation des constructions	5 906					5 906
Droits d'utilisation du matériel et outillage	37					37
Droits d'utilisation des autres actifs corporels	352		-	163		189
TOTAL	6 295	-	-	163	-	6 132

- 0

Amortissements & Dépréciation (K€)	Solde d'ouverture	Variation de périmètre	Dotations	Sortie	Virements	Clôture
Droits d'utilisation des constructions	- 718	-	255			- 973
Droits d'utilisation du matériel et outillage	- 33	-	2			- 35
Droits d'utilisation des autres actifs corporels	- 252	-	34	163		- 123
TOTAL	- 1 003	-	291	163	-	- 1 132

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs et passifs locatifs sont inchangées par rapport au 31 décembre 2021.

NOTE 6 Actifs financiers non courants

Actifs financiers :

Actifs financiers non courants (K€)	30/06/2022	31/12/2021
Titres de participation	959	116
BSA INOVIEM	3 000	2 500
Autres (dont dépôts et cautionnement)	202	207
TOTAL	4 161	2 824

Les titres de participation concernent les titres BEBO obtenus en rémunération de la cession de l'activité Wellness pour 928k au 30 juin 2022 (valeur basée sur le cours de bourse à cette date), la société Russe « SPECTRAP » pour 31 K€ et la filiale APELEM Korea pour 7 K€. Les titres de la filiale APELEM Korea sont dépréciés à 100% dans la mesure où cette filiale est en cours de liquidation.

Le Groupe a souscrit plusieurs BSA dans la société Inoviem pour un total de 3M€ au 30 juin 2022.

La norme IFRS 9 précise qu'il existe 3 modèles pour évaluer ces actifs :

- L'objectif du modèle économique est uniquement de détenir des actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels : l'actif financier est évalué au coût amorti.
- L'objectif du modèle économique est à la fois de détenir des actifs financiers pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers : l'actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
- Les actifs financiers qui ne sont détenus dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le résultat.

Le Bon de Souscription d'Actions Inoviem ne répondant pas aux critères des deux premières catégories, il est évalué à sa juste valeur par résultat. Au 30 juin 2022, la juste valeur du BSA a été évaluée à son coût d'acquisition car celui-ci constitue la meilleure appréciation que le Groupe peut avoir de sa juste valeur.

Participations dans les entreprises associées :

Participation dans les entreprises associées (K€)	30/06/2022	31/12/2021
INOVIEM	956	1 170
TOTAL	956	1 170

Hybrigenics a fait l'acquisition de 33,29% des parts de la société INOVIEM en date du 25 juin 2021 pour un prix d'acquisition de 1 347 KEUR.

La valorisation des titres de Inoviem au 30 juin 2022, intègre la quote-part de résultat du groupe depuis la date d'acquisition.

NOTE 7 Stocks

Principe comptable

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks de marchandises et des approvisionnements comprend en sus du prix d'achat les frais accessoires. La valeur nette de réalisation est calculée par rapport au prix de vente estimé, diminué éventuellement des coûts estimés restant à réaliser pour l'achèvement des matériels.

Le coût des stocks de produits finis comprend les coûts directs d'acquisition et les autres coûts directs tels que la main d'œuvre directe, les frais de transport et de douanes ainsi qu'une quote-part de frais généraux imputables à ces actifs. Les coûts d'emprunts attribuables à l'activité de production sont non significatifs compte tenu de la faible durée du processus de production.

L'évaluation des dépréciations sur stocks est effectuée à partir du risque commercial pesant sur les stocks compte tenu des caractéristiques techniques (risque d'obsolescence), de la gamme de produit et de la politique commerciale développée par le Groupe.

Les stocks se décomposent comme suit :

Valeurs brutes (K€)	30/06/2022			31/12/2021			variation N /N-1 net
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	
Matières premières, approvisionnement	11 601	857	10 743	10 130	858	9 273	1 471
En cours de production	1 400		1 400	1 332		1 332	67
Produits finis	742	73	669	1 179	24	1 155	- 486
Marchandises	106		106	127		127	- 21
TOTAL	13 848	930	12 918	12 769	882	11 887	1 031

NOTE 8 Créances clients

Principe comptable

Les créances clients sont valorisées suivant leurs valeurs nominales diminuées éventuellement des dépréciations des montants non recouvrables.

Le poste client se décompose comme suit :

K€	30/06/2022	31/12/2021	variation
Créances clients	7 950	6 677	1 272
Clients douteux	1 238	1 237	1
Factures à établir	-	-	-
Provisions pour dépréciation	- 1 157	- 1 120	- 37
TOTAL	8 031	6 794	1 237

Le risque de non-recouvrement est étudié, en concertation avec la direction commerciale, compte tenu de l'antériorité des créances et de la situation de la contrepartie. A la suite de cette analyse, les créances sont dépréciées dès lors qu'un risque est identifié.

Echéances créances clients

Créances clients échues et non dépréciées		30/06/2022
<i>En K€</i>		
Depuis moins de 30 jours		1 280
Depuis 30 à 60 jours		502
Depuis 60 à 90 jours		2
Depuis 90 jours ou plus		1 984
Total des créances clients échues et non dépréciées		3 768

NOTE 9 Autres actifs courants

Ils se décomposent comme suit :

K€	30/06/2022	31/12/2021	variation	
Fournisseurs débiteurs et acomptes	257	312	-	55
Personnel	18	65	-	46
Impôt sur les bénéfices	1 863	1 890	-	27
Impôts et taxes	1 237	1 346	-	109
Autres créances	2 157	1 134		1 023
Charges à étaler		0		-
Charges constatées d'avance	315	427	-	112
TOTAL	5 848	5 174		674

Les créances d'impôt exigibles correspondent aux crédits d'impôts des sociétés du Groupe au titre de CIR 2021 non encaissé au 30 juin 2022.

NOTE 10 Trésorerie

Principe comptable

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours de bourse. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ».

K€	30/06/2021	31/12/2020	variation
Valeurs mobilières de placement			
Comptes à terme			
Disponibilités	2 203	1 700	503
TOTAL TRESORERIE ACTIVE	2 203	1 700	503
Banques créditrices	- 27	- 28	1
TOTAL TRESORERIE PASSIVE	- 27	- 28	1
TRESORERIE NETTE	2 176	1 672	504

NOTE 11 Passifs financiers

<i>Dettes financières à long terme (>1 an) (K€)</i>	30/06/2022	31/12/2021	variation
Avances conditionnées (part >1 an)	960	976	-16
Passifs locatifs (part >1 an)	4 532	4 869	-337
Emprunts obligataires		0	0
Cautions reçues		0	0
Emprunts (part >1 an)	6 543	4 033	2 510
Emprunts (part >5 ans)	46	150	-104
TOTAL	12 082	10 028	2 053

<i>Dettes financières à moins d'un an (K€)</i>	30/06/2022	31/12/2021	variation
Avances conditionnées	1 796	375	1 421
Passifs locatifs (part < 1 an)	631	650	-19
Intérêts courus sur emprunt obligataire			0
Factor	1 295	3 197	-1 902
Cautions reçues	0	68	-68
Emprunts obligataires	0	903	-903
Emprunt (part <1 an)	942	581	361
<i>Sous total</i>	4 665	5 774	-1 109
Banques créditrices	16	68	-51,563
Mobilisations de créances	0	0	0
<i>Sous total</i>	16	68	-52
TOTAL	4 681	5 842	-1 161

<i>Total des dettes financières (K€)</i>	30/06/2022	31/12/2021	variation
Avances conditionnées (a)	2 757	1 351	1 406
Emprunts bancaires (b)	7 531	4 764	2 767
Passifs locatifs (c)	5 163	5 519	-356
Emprunts obligataires (d)	0	903	-903
Cautions reçues	0	68	-68
Factor	1 295	3 197	-1 902
Banques créditrices	16	68	-52
TOTAL	16 763	15 871	892

a) L'encours d'avances (sans intérêts) lié à la dette financière non bancaire du groupe pour 2 757 K€ est principalement constitué d'avance BPI ou de la région wallonne obtenues dans le cadre de projets d'innovation. Les variations par rapport au 31 décembre 2021 s'expliquent par :

- 122 K€ de nouvelles avances obtenues dans le cadre du projet de R&D PIA3
- 147 K€ de remboursements sur les avances existant à l'ouverture
- 830 K€ d'avances remboursables apportées par DMS Imaging SA
- 602 K€ d'avances remboursables relatives à l'activité wellness et reclassées depuis passifs destinés à être cédés (non transférées au repreneur)

b) Les emprunts auprès des établissements de crédit s'élèvent à 7 531 K€ au 30 juin 2022. Les principales variations par rapport au 31 décembre 2021 s'expliquent par :

- Deux PGE complémentaires pour 3000 K€ obtenu au mois de juin 2022
- 234 K€ de remboursement sur les emprunts en cours à l'ouverture selon les échéanciers définis sur chacun des emprunts.

c) Les passifs locatifs concernent les contrats de location en cours au 30 juin 2022 et retraités dans les comptes consolidés du Groupe conformément à la norme IFRS 16 (cf. notes 4 et 5).

- d) Les emprunts obligataires sont constitués d'une levée de fonds souscrite le 22 mars 2021 par la société Hybrigenics d'un montant maximum de 50 millions d'euros réalisée dans le cadre d'un contrat de financement par bons d'émission d'obligations remboursables en actions de la société Hybrigenics. Le Groupe a ainsi émis 20.000 Bons au profit de la société Iris, donnant chacun droit à l'émission d'une Obligation d'une valeur nominale de 2 500 €. Ces obligations sont remboursables par émission d'actions nouvelles de la société Hybrigenics. (Cf. communiqué de presse du 22 mars 2021).
 Au cours du premier semestre 2022, aucune nouvelle obligation n'a été souscrite et la société Hybrigenics a émis 8 040 394 actions nouvelles en remboursement des obligations précédemment émises. Le solde restant dû dans le cadre de cet emprunt obligataire au 30 juin 2022 est nul.

NOTE 12 Variation des dotations aux provisions

Principe comptable

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

K€	31/12/2021	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	30/06/2022
Provisions pour litiges	51	79			130
Provisions pour charges					0
Provisions pour restructuration					-
<i>Sous total provisions risques et charges</i>	51	79	0	0	130
Indemnités de retraite	298			-123	175
<i>Sous total indemnités de retraite</i>	298	0	0	-123	175
TOTAL	349	79	0	-123	305

La provision pour indemnités de fin de carrière diminue de 123 K€ entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022. Cette variation s'analyse comme suit :

- baisse de -108 K€ attribuable à la variation des hypothèses actuarielles et notamment la baisse du taux d'actualisation (cf note 15), comptabilisée en OCI ;
- diminution de -14 K€ concernant le coût des services rendus et le coût financier, comptabilisée en charges de personnel.

K€	31/12/2021	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	30/06/2022
Provisions sur créances clients	1 119		45	-8	1 156
Provisions sur stocks	882		48		930
<i>Sous total provisions sur actif circulant</i>	2 001	0	93	-8	2 086

NOTE 13 Autres passifs non courants

Au 30 juin 2022 les autres passifs non courants sont constitués de produits constatés d'avance sur les subventions reçues au titres des contrats d'innovation (notamment MC2).

K€	30/06/2022	31/12/2021	variation
Fournisseurs d'immobilisations - non courant	0	0	0
Produits constatés d'avance	587	531	56
TOTAL	587	531	56

NOTE 14 Autres dettes

Le poste Autres dettes (à moins d'un an) se détaille comme suit :

K€	30/06/2022	31/12/2021	variation
Fournisseurs	10 443	9 713	729
Avances reçues	95	222	-127
Dettes sociales	3 520	3 948	-427
Dettes fiscales	668	492	176
Autres dettes	418	345	73
Produits constatés d'avance	241	428	-186
Autres dettes	4 943	5 434	-491
TOTAL	15 386	15 148	238

NOTE 15 Engagements de retraite

Principe comptable

Départ en retraite :

Le Groupe applique la norme IAS 19 R.

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau du groupe. Seules les indemnités de départ en retraite, qui relèvent du régime de prestation définie, font l'objet d'une évaluation. Ce régime est en partie financé à travers la souscription d'un contrat d'assurance et les fonds investis constituent des actifs du régime. Parallèlement, la provision pour engagement de retraite a été simulée, selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Les engagements de retraite provisionnés au bilan sont relatifs à la part de l'engagement non couverte par le contrat d'assurance souscrit.

Les hypothèses de calcul retenues au 30 juin 2022 sont les suivantes :

- départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans
- taux d'actualisation 3.1 % (taux iboxx au 30 juin 2022)
- Table de mortalité : INSEE TH/TF 2000-2002
- Convention collective : métallurgie cadres et non cadres
- Turnover faible pour les cadres et les ouvriers, et turnover fort pour les employés et techniciens
- Evolution des salaires : 1%

La juste valeur des actifs du régime au 30 juin 2022 s'élève à 78 K€.

Une variation du taux d'actualisation de +/- 0.25% entrainerait une variation de la dette de +/- 10 K€.

NOTE 16 Autres engagements hors bilan

Le poste est ventilé ainsi :

K€	30/06/2021	31/12/2021	variation
Cautions et garanties (données par DMS au profit d'Apelem)	2 965	2 965	-
Cautions et garanties (données par DMS au profit de Stemcis)	391	544	- 153
Cautions et garanties (données par DMS au profit de Medilink)	300	300	-
Garanties export (DMS)		84	- 84
Garanties export (APELEM)	1 336	1 275	61
Garanties export (MEDILINK)	12	17	- 5
BSA Air Complémentaire dans la société Innoviem	2 000	2 500	- 500
Nantissement du fonds de commerce (Stemcis)	1 698	1 698	-
Nantissement des actions Stemcis	1 104	1 104	-
TOTAL	9 806	10 487	- 681

Les « cautions et garanties » de 2 965 K€ correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Apelem.

Les « cautions et garanties » de 391 K€ correspondent à des cautions données par DMS à un établissement bancaire en appui d'emprunts souscrits par la filiale STEM CIS au cours des années 2016 et 2018.

Les « cautions et garanties » de 300 K€ correspondent à des cautions données par DMS aux établissements bancaires en appui de tous avals, cautionnements, garanties et engagements souscrits par la filiale Medilink.

La société Hybrigenics s'est engagé à souscrire sur demande de la société Innoviem, en une ou plusieurs tranches, et jusqu'au 31 octobre 2023, des Bons de Souscription d'Actions Complémentaires (« BSA Complémentaires ») pour une valeur maximum de trois millions d'euros, exerçables entre le 1er décembre 2023 et le 15 janvier 2024 et donnant droit à maximum 1.680 actions ordinaires nouvelles de la société Innoviem, émises à la valeur nominale. Au 30.06.2022, la société Hybrigenics a souscrit 1M€ de BSA, il reste donc 2M€ de BSA maximum à souscrire.

Le fonds de commerce de STEM CIS a été nanti au profit d'un établissement bancaire dans le cadre des emprunts souscrits au cours des années 2016 et 2018.

Litiges :

- *Litige entre AXS MEDICAL et DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS*

Les anciens dirigeants et associés de la société AXS MEDICAL ont assigné les sociétés DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS et AXS MEDICAL au cours des années 2016 et 2017 pour révocation abusive et pour une action en nullité du contrat de vente de la société AXS MEDICAL à DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS.

Par jugements du tribunal de commerce de Montpellier en première instance en juillet 2018 et mai 2019, et en appel en janvier 2022 et en juin 2022, les demandeurs ont été déboutés de leurs demandes. Les demandeurs ont formé un pourvoi en cassation pour les deux affaires. A ce jour, aucune date d'audience n'a été fixée.

Sur la base des éléments produits à ce stade et du fond du dossier, en concertation avec ses conseils, le groupe n'estime pas devoir constituer de provision à ce titre au 30 juin 2022.

- *Litige avec l'ancien dirigeant d'ASIT Biotech – Thierry LEGON*

En avril 2019, l'ancien dirigeant de DMS Imaging SA, Monsieur Thierry Legon a engagé une procédure judiciaire à l'encontre de la Société afin d'obtenir de cette dernière le paiement d'une indemnité de rupture correspondant à deux années de rémunération calculée sur la base de la rémunération fixe et variable versée par la Société à Monsieur Legon pour les deux dernières années précédant la rupture et des warrants perdus.

Par jugement intervenu le 20 janvier 2022, DMS Imaging a été condamnée à verser à M. Legon une indemnité égale à 530 K€ plus intérêts. M. Legon a quant à lui été condamné à verser à la société DMS Imaging des rémunérations induites perçues pour un montant de 53 K€.

S'agissant d'une dette du plan de réorganisation judiciaire (PRJ), la Société avait estimé que la provision de 78 KEUR inscrite dans ses comptes au 30 juin 2022 était appropriée sur la base d'un règlement en numéraire égal à 20% de la valeur totale de l'indemnité (modalité prévue par le PRJ pour les règlements en numéraire).

Il n'a pas été fait appel de ce jugement mais des discussions entre les parties sont en cours sur les modalités d'application de la condamnation dans le cadre du PRJ (règlement en numéraire ou en actions).

- *Litige entre la société DMS Imaging SA et la région Wallonne :*

La Société DMS Imaging (ex ASIT) a déposé son plan de réorganisation judiciaire le 11 janvier 2021. Le plan a été approuvé par les créanciers de la société le 3 février 2021. Le tribunal de Liège a homologué le plan de réorganisation judiciaire (PRJ) de la société le 9 février 2021. Un créancier, la Région wallonne, a fait appel du jugement d'homologation du plan de réorganisation judiciaire.

En septembre 2021, la Cour d'appel de Liège a confirmé la décision du tribunal de Liège d'homologuer le plan. Le 18 janvier 2022, DMS Imaging a été informée que la Région wallonne avait formé un recours en cassation contre la décision de la Cour d'appel. Cette procédure en cassation n'empêche pas l'exécution du plan de réorganisation mais l'issue de cette procédure pourrait conduire à des ajustements futurs du plan de réorganisation judiciaire homologué si la décision de la Cour d'appel était cassée par la Cour de cassation.

En cas d'annulation de la décision de la Cour d'Appel, le scénario le plus probable est que la cour d'appel réviserait son jugement en demandant que le PRJ soit revu pour inclure des modalités particulières de remboursement de la dette de la région Wallonne qui s'élevait à 41 KEUR.

La Société estime que la probabilité de ce risque est faible et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait faible.

NOTE 17 Produits des activités ordinaires

Principe comptable

Le Groupe applique IFRS 15 depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. De même ces produits sont comptabilisés lorsque le contrôle effectif des biens incombe au propriétaire.

Les ventes d'appareils sont comptabilisées en produits à la livraison en fonction des incoterms propres à chaque vente,

Les prestations de services sont comptabilisées en produits à la date de réalisation des prestations,

Les facturations périodiques de maintenance sont comptabilisées en produits au fur et à mesure de la période couverte par le contrat.

Le poste est ventilé ainsi :

Produits des activités ordinaires (K€)	30/06/2022	30/06/2021	variation N/N-1
Vente de marchandises			
Biens et services vendus	18 558	18 331	227
TOTAL	18 558	18 331	227

NOTE 18 Autres produits opérationnels

Cette rubrique fait référence à des produits qui ne correspondent pas à la définition des autres éléments constitutifs des produits opérationnels.

Le poste est ventilé ainsi :

Autres produits (K€)	30/06/2022	30/06/2021	variation N/N-1
Subvention d'exploitation	17	1	16
Production immobilisée	668	857	-189
Crédits d'impôts	104	329	-225
Autres	18	213	-195
TOTAL	808	1 400	-592

NOTE 19 Frais de personnel

Le poste est ventilé ainsi :

Frais de personnel (K€)	30/06/2022	30/06/2021	variation N/N-1
Salaires	2 900	3 026	-126
Charges sociales	1 112	1 211	-99
TOTAL	4 012	4 237	-225

L'effectif moyen du Groupe DMS s'établit à 123 salariés au 30 juin 2022, contre 128 au 30 juin 2021.

NOTE 20 Autres charges opérationnelles courantes

Les "Autres charges opérationnelles courantes" se décomposent ainsi :

Autres charges opérationnelles courantes (K€)	30/06/2022	30/06/2021	variation N/N-1
Autres charges	15	25	- 10
Impôts et taxes	126	103	23
TOTAL	140	128	12

NOTE 21 Autres produits et autres charges opérationnelles

Principe comptable

Les autres « produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges qui sont inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant particulièrement significatif que le groupe présente de manière distincte pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

Le poste « Autres produits et charges opérationnel non courants » inclut les éléments répondant à la définition de la recommandation CNC 2009-R.03 :

- Les rubriques autres produits et charges opérationnels ne sont alimentées que dans la mesure où un événement majeur intervenu pendant la période est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ainsi ceux-ci sont en nombre très limités et de montants particulièrement significatifs ;
- Ces éléments doivent être précisément décrits (en montant et nature) dans une note annexe conformément à IAS 1.975 et présentés séparément lorsqu'ils sont matériels (IAS 1.85).

Les autres produits et autres charges opérationnelles se décomposent ainsi :

Autres produits et autres charges opérationnels non courant (K€)	30/06/2022	30/06/2021	variation N/N-1
Produits \ Charges sur cessions d'immo	599		599
Reprise de provisions pour dépréciations des immobilisations incorporelles			-
Variation de juste valeur des dettes fournisseurs d'immobilisation			-
Autres produits	-		-
Autres produits opérationnels non courants	599	-	599
Provisions exceptionnelles	- 1 571		- 1 571
Autres charges	- 2 982		- 2 982
Autres charges opérationnelles non courantes	- 4 553	-	- 4 553
Total	- 3 954	-	- 3 954

Les autres produits et charges opérationnels s'élèvent à 3.9M€ au 30 juin 2022 et sont constitués de :

- Une charge de cotation comptabilisée dans le cadre de l'opération d'apport de l'activité Imagerie Médicale du groupe DMS à ASIT Biotech pour 3.0M€ (cf. traitement comptable ci-dessous).
- Une provision pour dépréciation de 1.6M€ comptabilisée sur les créances d'impôt apportées par la société ASIT Biotech et pour lesquelles la direction estime que le recouvrement est incertain consécutivement à des discussions entamées avec l'administration fiscale belge au mois de juillet 2022,
- Une plus-value de cession de 599K€ sur l'activité Wellness cédée à la société CES Management au mois de janvier 2022

Charge de cotation et traitement comptable de l'opération d'apport de l'activité Imagerie médicale de DMS à DMS Imaging ex ASIT et charge de cotation

Parties concernées par l'opération :

- Le sous-ensemble Imagerie Médicale du groupe DMS a pour activité la conception, production et commercialisation d'appareils de radiologie, ostéodensitométrie et posturologie. Il est composé des filiales APELEM, Medilink et AXS et de leur filles. Il emploie 116 salariés basés en France à Gallargues-le-Montueux (Gard) et réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires à l'export.
- DMS Imaging SA ex ASIT était une société de biotechnologie dont la mission était de rechercher des traitements d'immunothérapie contre les allergies alimentaires. Son produit candidat phare gp-ASIT+™, développé pour le traitement de rhinites allergiques dues au pollen, n'a pas atteint son objectif principal mené pour la seconde étude de Phase III. En conséquence la société a annoncé l'arrêt de son programme de développement et elle s'est placée sous procédure de redressement judiciaire. Depuis cette date, les actifs de la société se sont trouvés provisoirement réduits à sa trésorerie et ses crédits d'impôt R&D.

Descriptif de l'opération :

Les sociétés DMS SA et ASIT Biotech ont entamé des discussions qui ont amené la société ASIT Biotech à présenter le 15 janvier 2021 à ses principaux créanciers un plan de redressement judiciaire intégrant le projet d'apport de l'activité Imagerie Médicale du Groupe DMS à la société ASIT Biotech et prévoyant

- Pour les créanciers salariés de la société, le règlement à 100% de leur créance
- Pour les autres créanciers le choix entre le règlement de leur créance avec un abattement de 80% ou la conversion de leur créance en actions

Ce plan a été approuvé par les créanciers de la société et par le tribunal de l'entreprise de Liège au mois de février 2021.

Le 24 janvier 2022, les sociétés DMS SA et ASIT Biotech ont annoncé la finalisation de l'opération par l'apport de la division imagerie médicale du groupe DMS à la société ASIT Biotech. La division imagerie médicale est composée des titres de la société APELEM et de ses filiales, des titres de la société AXS MEDICAL et des titres de la société MEDILINK, tous détenus à 100% par la société DMS.

Dans ce contexte, la société ASIT Biotech (renommée « DMS Imaging SA ») a procédé à deux augmentations de capital

- Une augmentation de capital préalable à l'opération afin de convertir en action les créances des créanciers ayant opté pour le scénario de conversion
- une augmentation de capital à hauteur de 45 M€ afin de rémunérer DMS SA pour son apport.

Aux termes de cette opération, DMS Group détient 88,33% des titres de la société ASIT BIOTECH, rebaptisée DMS IMAGING à cette occasion.

Traitement comptable :

Selon IFRS 10, l'acquéreur est la partie qui obtient le contrôle du nouvel ensemble. Dans le cadre de la transaction envisagée, DMS SA, actionnaire des sociétés Apelem, Medilink et AXS Medical (composant l'activité Imagerie médicale du groupe DMS), entités acquises sur le plan juridique, obtiendra le contrôle de DMS Imaging. L'ensemble formé par ces trois sociétés est en conséquence considéré comme l'acquéreur sur le plan comptable.

Bien que présentant les mêmes caractéristiques qu'une acquisition inversée, la transaction envisagée ne peut être traitée comme telle, car DMS Imaging SA, entité acquise sur le plan comptable, ne constitue pas une activité au sens d'IFRS 3.3 (cf. paragraphe parties concernées par l'opération). A ce titre, la transaction envisagée ne peut donc être traitée comme un regroupement d'entreprises (IFRS 3.B19).

Les normes IFRS ne prévoient pas de dispositions sur la comptabilisation d'une telle transaction. Par conséquent, le traitement comptable adéquat doit être déterminé au regard d'IAS 8 (paragraphe 10-12). Bien qu'IFRS 3 ne soit pas applicable, la transaction a été traitée en substance comme une acquisition inversée.

Dans ce contexte, et au regard de la substance des opérations décrite ci-avant, sur le plan comptable la différence entre le coût d'acquisition des titres de DMS Imaging et les différents éléments identifiés acquis s'analyse comme un coût de cotation comptabilisé en charge (IFRS 2.13.A et IFRIC Agenda Decision, March 2013, « *IFRS 3 Business Combinations and IFRS 2 Share-based Payment – Accounting for reverse acquisitions that do not constitute a business* »).

Une charge de cotation de 2 982K€ a ainsi été comptabilisée dans le compte de résultat du premier semestre 2022.

NOTE 22 Résultat financier

Le poste est ventilé ainsi :

Résultat financier K€	30/06/2022	30/06/2021	variation N/N-1
Produits des placements	2		2
Gains de change	90	22	68
Reprise de provision	0	22	-22
Produits financiers	92	44	48
Coûts des emprunts et financements court terme	-40	-155	115
Pertes de change	-115	-25	-90
Effet de la désactualisation IFRS 16	18	-7	25
Dotation aux provisions	-267	0	-267
Autres	0	0	0
Charges financières	-403	-187	-216
RESULTAT FINANCIER	-311	-143	-168

NOTE 23 Impôts – Preuve d'impôt

Principe comptable

Les impôts différés sont calculés et pris en compte pour chaque entité fiscale, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs comptabilisés et leur base fiscale correspondante ainsi que sur les déficits fiscaux selon la méthode du report variable. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture (25% en France en 2022). Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

Les actifs d'impôts ne sont pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. En effet, la probabilité de recouvrement a été estimée comme insuffisante.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés.

Impôts différés :

Un périmètre d'intégration fiscale était constitué par les sociétés DMS, APELEM et MEDILINK jusqu'au 31/12/2021. Le montant des déficits reportables de l'intégration fiscale à cette date était de 44 679 K€.

Consécutivement à l'opération d'apport de DMS Imaging, division imagerie médicale du groupe DMS, à la société DMS Imaging le 24 janvier 2022, le groupe d'intégration fiscal disparaît au 01/01/2022.

Dans le cadre de l'opération d'apport, DMS SA a adressé une demande d'agrément à l'administration fiscale visant à transmettre les déficits propres à l'activité Ostéodensitométrie de DMS SA à APELEM en même temps que l'activité est transférée à APELEM au 01/01/2022 pour 23.8 M€

Déficits reportables du périmètre ex Asit Biotech

La société DMS Imaging bénéficie d'un montant significatif de pertes fiscales reportables s'élevant à 67,7 MEUR au 31 décembre 2021 avant changement de contrôle. Compte tenu de l'historique financier de la Société, ces pertes fiscales reportables n'ont pas été activées dans le bilan de la Société.

L'opération d'apport avec DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS en 2022, qui implique un changement important dans l'actionnariat de la Société, pourrait entraîner l'application des articles 207 et 292, §2 du Code belge des impôts sur les revenus. Ces dispositions prévoient qu'en cas de changement de contrôle d'une société, les pertes fiscales reportables (mais aussi les autres déficits fiscaux) et les crédits d'impôt R&D ne sont maintenus par la société que dans la mesure où ce changement de contrôle répond à des besoins économiques ou financiers légitimes.

Sur la base de la définition commune que la notion de besoins économiques ou financiers légitimes a reçue des autorités fiscales, y compris du Service des décisions anticipées, des cours et des tribunaux, et sur la base de l'opération d'apport réalisée, il existe un risque que, en cas de contrôle fiscal à la suite de l'opération, les autorités fiscales contestent l'existence de tels besoins légitimes.

Afin d'évaluer ce risque, la Société a entamé une procédure de pre-filing avec l'administration fiscale.

En cas de refus d'agrément par l'administration fiscale, la Société n'aurait pas à enregistrer de dépréciation comptable car ces déficits reportables n'ont pas été activés au bilan de la Société.

Preuve d'impôt :

La preuve d'impôt consiste à rapprocher la charge ou le produit d'impôt comptabilisé au compte de résultat et la charge d'impôt théorique.

En K€	30/06/2022		30/06/2021	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat comptable avant impôt et résultat des activités abandonnées	-4 861		-783	
Charge ou produit théorique d'impôt		1 215		196
Autres différences permanentes		-194		-102
Impôts différés actifs non pris en compte		-1 274		-181
Crédit d'impôt		26		82
Consommation de déficits non activés		226		5
TOTAL	-	0		0
Charge (-) ou Produit (+) d'impôt comptabilisé		0		0

NOTE 24 Gestion des capitaux propres et Capital social

Catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de période	Créés pendant la période	Remboursés pendant la période	En fin de période
Actions ordinaires	1,18	16 120 556	-	-	16 120 556

Evolution du capital

Néant

NOTE 25 Résultat par action

	30/06/2022	30/06/2021
<u>Numérateur (en K€)</u>		
Résultat net part du Groupe	- 3 979	- 592
<u>Dénominateur</u>		
Nombre moyen d'actions en circulation (a)	16 120 556	16 120 556
Nombre moyen d'actions après dilution (a)	16 120 556	16 429 070
<u>Résultat par actions (en euros)</u>		
Résultat net part du Groupe par action	- 0,25	-0,04
Résultat net part du Groupe par action dilué	- 0,25	-0,04

Il n'y a aucune action dilutive en circulation au 30 juin 2022

NOTE 26 Autres informations

- **Parties liées**

Les transactions entre DMS et ses filiales, qui sont des parties liées au Groupe, ont été éliminées en consolidation.

- **Rémunération des organes de direction**

K€	30/06/2022	30/06/2021
Salaires bruts versés à Jean-Paul ANSEL	95	95
Rémunérations variables brutes		155
Jetons de présence versés à l'ensemble des administrateurs de DMS		
Avantages en nature		
Indemnités de départ		
Avantages postérieurs à l'emploi		
TOTAL	95	250

- **Dépenses de Recherches et développement :**

Au 1er semestre 2022, le Groupe DMS a investi environ 4 % de son chiffre d'affaires dans la R&D, soit 0.7 M€, contre 7 % au 1^{er} semestre 2021.

La variation s'explique principalement par la mise sur le marché des développements sur l'entité Biotech STEM CIS.

K€	30/06/2022	30/06/2021
Masse salariale imputée à la R&D	668	1 155
Achats et études externes	57	103
TOTAL	725	1 258

NOTE 27 Risques

Les risques et incertitudes pesant sur l'activité pour les mois à venir demeurent, globalement, conformes à l'analyse présentée en note 28 des annexes aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2021 auquel il faut ajouter les risques spécifiques liés à la société DMS Imaging SA acquise au 24/01/2022.

Le groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il convient de compléter les risques présentés en note 28 des annexes aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2021, avec les risques spécifiques à l'activité de DMS Imaging détaillés ci-dessous.

Risque lié au changement de contrôle induit par l'Opération : perte des déficits reportables et des créances d'impôt détenus par la Société avant l'opération d'apport en cas de changement de contrôle

La Société DMS Imaging SA bénéficie d'un montant significatif de pertes fiscales reportables s'élevant à 67,7 MEUR au 31 décembre 2021 avant changement de contrôle. Compte tenu de l'historique financier de la Société, ces pertes fiscales reportables n'ont pas été activées dans le bilan de la Société.

L'opération d'apport avec DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS en 2022, qui implique un changement important dans l'actionnariat de la Société, pourrait entraîner l'application des articles 207 et 292, §2 du Code belge des impôts sur les revenus. Ces dispositions prévoient qu'en cas de changement de contrôle d'une société, les pertes fiscales reportables (mais aussi les autres déficits fiscaux) et les crédits d'impôt R&D ne sont maintenus par la société que dans la mesure où ce changement de contrôle répond à des besoins économiques ou financiers légitimes.

Sur la base de la définition commune que la notion de besoins économiques ou financiers légitimes a reçue des autorités fiscales, y compris du Service des décisions anticipées, des cours et des tribunaux, et sur la base de l'opération d'apport réalisée, il existe un risque que, en cas de contrôle fiscal à la suite de l'opération, les autorités fiscales contestent l'existence de tels besoins légitimes.

Afin d'évaluer ce risque, la Société a entamé une procédure de pre-filing avec l'administration fiscale.

En cas de refus d'agrément par l'administration fiscale, la Société n'aurait pas à enregistrer de dépréciation comptable car ces déficits reportables n'ont pas été activés au bilan de la Société. Elle constaterait cependant la disparition d'un actif hors bilan significatif en montant.

Cependant, compte tenu du nouvel objet social de la société : activité de holding, et compte tenu de la fiscalité applicable à ce type de société, la société n'anticipait pas de pouvoir utiliser une part significative de ces déficits. La perte d'opportunité est donc relative.

Concernant les crédits d'impôt R&D, la société a constaté dans ses comptes semestriels 2022 une provision pour dépréciation sur la part non-courante de ces crédits car elle a estimé, dans le cadre des discussions entamées avec l'administration fiscale au mois de juillet 2022, que la créance pourrait ne pas être recouvrable.

La Société estime que la probabilité de ce risque est élevée et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait faible.

Risques juridiques – Litiges

Voir le paragraphe sur les litiges en note 16

Risque lié à la non prise en compte d'une facture émise par la précédente direction de la société DMS Imaging et dont le paiement si la facture s'avérait justifiée peut affecter négativement l'activité et la situation financière du Groupe

En mars 2022, après la finalisation de la transaction d'apport de la branche Imagerie Médicale, il a été adressé à la Société DMS Imaging SA une facture émanant de la précédente direction relative au paiement d'une rémunération variable liée à la réalisation de la transaction. Le conseil d'administration de la société avait, au mois de décembre 2021, approuvé le principe de cette rémunération mais avait reporté à un conseil d'administration ultérieur, la détermination du montant de cette prime.

Cette facture qui n'avait pas été intégrée dans les calculs de parité liée à l'opération d'apport partiel d'actifs doit être étudiée par le conseil d'administration et discutée avec la précédente direction.

Aucune provision n'a été enregistrée à ce titre dans les comptes de la Société.

Si cette facture devait être justifiée, le paiement de celle-ci aurait un impact négatif sur la situation financière du Groupe.

La Société estime que la probabilité de ce risque est moyenne et que si ce risque se matérialisait, l'impact potentiel serait moyen.

3 DÉCLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT SEMESTRIEL 2022

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Gallargues-le-Montueux, le 31 octobre 2022

Samuel SANCERNI
Président Directeur général